

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 JUILLET 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le quatre juillet, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Le Tallud dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. VOY Didier, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2022

PRÉSENTS : M. VOY, M. CUBAUD, Mme THIBAUT, M. BILLEROT, M. VOGEL, M. COHÉ, M. MEUNIER, M. DEVINCENZI, Mme FOURRÉ, M. BAUDRY, M. DAVID, Mme RENELIER

ABSENTS EXCUSÉS : M. GAUTREAU donne pouvoir à M. VOGEL,
Mme GEOFFRION donne pouvoir à M. BILLEROT,
Mme THÉBAULT donne pouvoir à Mme THIBAUT,
Mme SALLÉ donne pouvoir à M. DAVID
Mme SAUZE donne pouvoir à M. DEVINCENZI,
Mmes MARSAULT, MÉTAIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bernard COHÉ

Avant de débiter la séance, monsieur le Maire exprime sa colère et informe le conseil des incivilités qui se sont produits le week-end du 2 et 3 juillet. En effet, la réserve incendie située à l'Alexandrinère a été volontairement vidée représentant 100 m³ d'eau perdus. Cette réserve d'eau est indispensable pour les services de secours, elle va donc être de nouveau remplie.

Le compte rendu du conseil municipal du 20 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

1. PROPOSITION D'UNE AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE DANS L'ATTENTE D'UNE RENÉGOCIATION ÉVENTUELLE DU PRÊT CRÉDIT AGRICOLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des éléments complémentaires recueillis auprès de la banque et des services de la dgfip. Ces derniers proposent, dans l'attente d'une stabilisation des taux d'intérêt par la BCE, de consacrer l'avance remboursable de 100 000 € prévue initialement au budget principal pour le lotissement au budget photovoltaïque, afin d'honorer le paiement des factures.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'autoriser le versement d'une avance remboursable de 100 000 € du budget principal de la commune au budget annexe photovoltaïque,
- de dire que le remboursement de l'avance s'effectuera au vu des résultats d'exploitation de l'activité du budget photovoltaïque,

- d'autoriser le Maire ou un adjoint, à signer tout document relatif à ce dossier.

2. LOTISSEMENT « LES BONNELLES » - PROPOSITION DE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR RECUEILLIR L'ESTIMATION DE L'OPÉRATION DE FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE PRÉVENTIVE

Monsieur le Maire rappelle que le diagnostic archéologique réalisé sur le lotissement « Les Bonnelles » a révélé la présence de vestiges archéologiques significatifs. La Préfète de Région a donc pris un arrêté, en date du 16 mai 2022, portant prescription d'une fouille d'archéologie préventive.

Suite à l'entretien avec Mme la S/Préfète en date du 22 juin 2022 et en présence de M. Primault de la DRAC, il a été conseillé à monsieur le Maire de :

- Solliciter des offres auprès des opérateurs d'archéologie préventive conformément au cahier des charges scientifiques annexé à l'arrêté, afin d'obtenir un chiffrage de ces fouilles,
- Solliciter des aides complémentaires en fonction du reste à charge pour la collectivité (l'Etat prenant en charge 50 % de l'opération compte tenu de la présence de logements sociaux sur le lotissement).

Ces fouilles font débat et notamment sur le coût exorbitant que cela pourrait représenter pour la collectivité. En effet, certains élus ne comprennent pas que l'Etat puisse imposer ces fouilles et ne prendre en charge que 50 % de l'opération, le reste à charge devant être supporté par la commune.

Après délibération, le conseil municipal, avec 16 voix pour et 1 abstention décide :

- De solliciter des offres auprès des opérateurs d'archéologie préventive conformément au cahier des charges scientifiques annexé à l'arrêté, afin d'obtenir un chiffrage de ces fouilles,
- De solliciter des aides complémentaires en fonction du reste à charge pour la collectivité (l'Etat prenant en charge 50 % de l'opération compte tenu de la présence de logements sociaux sur le lotissement),
- D'autoriser monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

3. QUESTIONS DIVERSES

♦ Jérôme Billerot fait un point sur les bénévoles présents lors des différentes manifestations prévues cet été.

♦ Christian Vogel fait un point sur l'avancement des travaux de la salle de sport. Il informe également le conseil que les travaux à Empince débuteront le 6 juillet 2022 et qu'un point presse est prévu le 13 juillet 2022.

La séance est levée à 22h15.